Formulaire
De Déclaration de chantier d'abattage / d'assainissement
D'un palmier contaminé par le charançon rouge

Déclaration à effectuer OBLIGATOIREMENT dans un délai minimal de 3 JOURS ouvrés avant la mise en place du chantier.

1 – Informations concernant le propriétaire du (des) palmier(s) :

NOM : ..... PRENOM :.....

ADRESSE :.....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

2 – Informations concernant le(s) palmier(s) :

Lieux d'intervention : ❒ **DOMAINE PUBLIC** ❒ **DOMAINE PRIVE**

Type de palmier à traiter : ❒ **PHOENIX CANARIENSIS** ❒ **WASHINGTONIA SP**

ADRESSE DU (DES) PALMIER(S) : .....

CODE POSTAL / COMMUNE : .....

NOMBRE DE PALMIERS : .....

TYPE DE CHANTIER : ❒ ABATTAGE ❒ ASSAINISSEMENT

DATE DU CHANTIER (jour et heures) : .....

3 - Informations concernant la personne réalisant le chantier :

NOM : ..... PRENOM :.....

RAISON SOCIALE ou COMMUNE (si agent communal) :.....

ADRESSE :.....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

TELEPHONE : ..... TELECOPIE :.....

PORTABLE : ..... EMAIL : .....

A transmettre à : SRAL PACA (fax : 04 93 21 45 66 mail : sral-06.draaf-paca@agriculture.gouv.fr) et simultanément à la Fredon Paca (fax : 04 94 35 22 84 mail : cuers.fredonpaca@orange.fr)

FREDON

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Paca

MBe → Cbe
9.07.2012

Antenne de Cuers
ZAC des Bousquets
224 rue des Découvertes
83390 Cuers
Téléphone : 04.94.35.22.84
Télécopie : 04.94.35.22.84

Siret : 393 962 089 00016
Ape : 8411Z

www.fredonpaca.fr

MAIRIE DE VALBONNE
Courrier arrivé le
- 6 JUIL. 2012

Monsieur le responsable du service espaces verts
Hôtel de Ville
1 place de l'Hôtel de ville
06560 Valbonne

DIRECTION SERVICES TECHNIQUES
06 JUIL. 2012 137
Courrier arrivé le

Dossier suivi par :
Poste : 04.94.35.22.84
Email : cuers.fredonpaca@orange.fr

Cuers, le 3 juillet 2012

Objet : **Déclaration des chantiers d'abattage et d'assainissement de palmiers**

Vous ou vos agents faites partie des personnes enregistrées pour intervenir sur des palmiers atteints par le charançon rouge du palmier.

L'arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* définit que les seules techniques de lutte curative contre le charançon rouge du palmier sont :
- l'abattage du palmier suivi de sa destruction totale
- l'assainissement suivi du traitement par pulvérisation d'un produit insecticide

Or, la mise en place de ces chantiers est soumise à un **signalement préalable** tel que défini par l'article 16 de l'arrêté qui précise que :
- cette déclaration **est obligatoire**
- cette déclaration **est réalisée par l'opérateur**
- elle doit s'effectuer dans un délai minimal de **3 jours ouvrés avant la mise en place du chantier**
- cette déclaration s'effectue uniquement **par fax ou par e-mail**

Vous trouverez ci-joint le formulaire de déclaration de chantier. Afin de faciliter les démarches, nous vous demandons d'envoyer la déclaration **simultanément** au Sral Paca ET aux services de la FREDON Paca.

Coordonnées utiles : FREDON PACA : fax : 04 94 35 22 84 mail : cuers.fredonpaca@orange.fr
SRAL PACA Hyères : fax : 04 93 21 45 66 mail : sral-06.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

FREDON Paca
Antenne de Cuers

Pj :Formulaire de déclaration de chantier, il vous sera fourni sous format électronique par simple demande.